

## **MODÈLE de rapport annuel (version de novembre 2010)**

### **Directives :**

#### **Directives générales :**

Ce modèle est transmis par courriel aux responsables des programmes qui doivent le remplir pour le soumettre à l'examen du Conseil d'agrément des programmes de formation en thérapie respiratoire (CoAFTR). Veuillez le remplir et le retourner par courriel à [coarte@csrt.com](mailto:coarte@csrt.com) avant le 1<sup>er</sup> mars de chaque année.

### **Partie 2. Emplacements de soins du programme**

*(En vigueur en 2012)* Veuillez revoir la liste des emplacements de soins jointe à votre rapport précédent. Si de nouveaux emplacements se sont ajoutés depuis, veuillez l'indiquer et faire parvenir par la poste au Secrétariat de l'agrément une version papier des ententes signées. Veuillez noter que les autorités régionales de la santé doivent être citées distinctement, s'il y a lieu, en fonction de leur emplacement.

Un emplacement de soins est défini par le CoAFTR comme un milieu de soins où les étudiants reçoivent une partie importante de leur formation clinique. En général, le CoAFTR définit le terme « important » comme un lieu de stages d'apprentissage de 4 semaines ou plus OU de stages spécialisés dans une discipline donnée comme la pédiatrie ou la néonatalogie

### **Partie 5. Évaluation du programme**

Veuillez remplir l'annexe jointe selon les modalités suivantes :

- Indiquez le nombre de formulaires d'évaluation/sondage distribués aux étudiants actuels, groupés par année d'études, diplômés et employeurs des diplômés
- Indiquez le nombre de formulaires d'évaluation/sondage retournés
- Indiquez les réponses sous forme de résumé
- Indiquez les mesures prises ou prévues en réaction aux commentaires.

### **Partie 7. Conformité aux exigences provinciales**

À remplir par les écoles des provinces où un organisme de réglementation impose des exigences particulières.